



Mairie de Saint-Brevin-les-Pins
1 place de l'Hôtel de Ville
44250 Saint-Brevin-les-Pins

www.saint-brevin.fr
tél. 02 40 64 44 44

Arrêté

ST 2024-0112

INSTITUANT UNE OUVERTURE

TOUS LES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE

FORET DE LA PIERRE ATTELEE

COMPLEXE SPORTIF

La Maire de Saint-Brevin-les-Pins, Présidente de la Communauté de Communes Sud-Estuaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L 113-2,
Vu le Code de la route,
Vu l'Instruction ministérielle sur la signalisation routière, livre I huitième partie « signalisation temporaire » approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant la forte dépression météorologique arrivant sur la commune,

Considérant, compte tenu de vents violents attendus, que cet élément soit de nature à mettre en péril la sécurité des personnes,

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté n°ST2024-0110 du 28 mars 2024 est abrogé.

Article 2

La Directrice Générale des Services, le Directeur Général Adjoint Services Techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tous les agents habilités de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-BREVIN-LES-PINS, le 29 mars 2024

Pour la Maire

Le Directeur Général Adjoint

Services Techniques

Thierry TEXIER

